

TÉMOINS	MÉMOIRE	FUTUR SITE D'ENFOUISSEMENT	DROIT DE REGARD	OBJECTIFS DU PGMR	ÉDUCATION / F
André Descarreaux/ Lyne Provençal	✓	Pour la fermeture du site actuel.	Oui au droit de regard : contre l'importation de 300 000t, à cause de la capacité de support de la route.	--	--
Lucie Dumas	✓	Pour l'enfouissement des déchets sur le territoire de la MRC.	La MRC devrait mentionner fermement sa décision d'interdire l'importation des déchets.	--	Les sommes allouées devraient être augmentées.
Fondation Marécages	✓	Contre le nouveau projet d'Intersan, dont la crédibilité a été atteinte suite à la modification de leur projet.	Inquiet quant à la possibilité qu'a la MRC d'augmenter le tonnage à recevoir.	Raccourcir l'échéancier de 2008.	Augmenter le budget.
Onide Gagné	-	Les déchets de la MRC devraient être exportés à court terme pour laisser le temps à la MRC de s'organiser à moyen terme. Il faut bâtir un nouveau site. La MRC doit être transparente.	Contre l'importation de déchets.	--	--
Intersan	✓	Offre ses services comme partenaire de la MRC pour compléter et finaliser le PGMR et pour agir comme instrument de sa mise en œuvre. Serait situé au canton de Magog (récupération, recyclage, valorisation et traitement).	Il y a incohérence à refuser les résidus provenant des MRC environnantes pour élimination et à en exporter une partie chez elles.	< Inscrire l'objectif de sécurité environnementale dans le PGMR. < Élaborer une liste de scénarios, notamment un scénario de moindre coût, pour laisser un choix aux citoyens et aux élus sur la meilleure décision à prendre.	--
Peter Khol	✓	Le futur site ne doit pas être situé sur ou près du site actuel d'Intersan, les risques de contamination de l'eau souterraine et de surface étant trop grands.	--	--	--
Jean-Noël Leduc	✓	--	--	Il est peut-être possible de réduire plus que de 65 % la production de mr.	--
Les Amis de la terre	-	< Un vrai débat est nécessaire sur l'enfouissement des m.r., toutes les propositions doivent être présentées au public avant la tenue des audiences du BAPE. < La MRC devrait évaluer la pertinence de participer aux coûts de réhabilitation du site de la MRC de Coaticook.	Le droit de regard doit être analysé juridiquement. Vérifier le concept de prohibition.	L'échéancier est trop long, il n'est plus nécessaire aujourd'hui de faire des projets pilotes avant de procéder.	Important de consulter la population indigène. Des projets nécessaires à approuver étant différents.
Rénald Maurice	-	Non au projet d'Intersan.	Oui au droit de regard. Non aux déchets provenant de l'extérieur.	--	Il appartient à la MRC de prendre en charge la production de m
Memphremagog conservation inc.	✓	< Que la MRC entreprenne d'identifier sur son territoire un site potentiel pour la disposition des matières résiduelles, et mette en place un programme de contrôle	Que la décision de ne pas accepter l'importation de déchets provenant de l'extérieur de la MRC soit davantage soulignée et justifiée dans le PGMR	Se questionne sur la prise en charge des déchets dangereux et industriels.	--

247 P NP DM18.1